

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **mardi 1^{er} novembre 2016** à compter de **18 h 15**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absent :

Monsieur François Bujold, conseiller

ADMINISTRATION

270-11-16

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1022-16 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG 3 OUEST ET DE LA ROUTE RITCHIE - AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Monsieur Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 1022-16 décrétant un emprunt pour des travaux de réfection du Rang 3 Ouest et de la route Ritchie, sera adopté à une séance ultérieure.

271-11-16

CLUB LES CHEVALIERS DE LA MOTONEIGE - DON DE 4 PONCEAUX

Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller, déclare qu'il a un conflit d'intérêts concernant ce point. Il se retire donc des discussions et s'abstiendra de voter.

Considérant la demande reçue du Club Les Chevaliers de la Motoneige pour l'obtention de ponceaux pour un projet de déplacement du tracé du sentier fédéré au Rang 5 Ouest;

Considérant que ce don de quatre (4) ponceaux fera office de mise de fonds dans le milieu de la part de la Ville pour ledit projet;

Considérant que ces ponceaux étaient dans notre inventaire et que la Ville n'en a pas de besoin à court terme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'autoriser le don de quatre (4) ponceaux, non utilisés par la Ville, au Club Les Chevaliers de la Motoneige, et ce, pour leur projet de déplacement du tracé du sentier fédéré au Rang 5 Ouest.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

SOUSSIONS - FAÇADE DE L'ARÉNA (MUR EXTÉRIEUR)

272-11-16

CONSTRUCTION AXECO

Considérant que la Ville a jugé opportun de procéder à des travaux de démolition de la marquise de l'aréna;

Considérant que suite à cesdits travaux, le mur extérieur en façade de l'aréna doit être refermé;

Considérant que l'entreprise de Construction Axeco inc. a déposé une soumission au montant approximatif de treize mille cinq cent dollars (13 500 \$), taxes en sus, pour effectuer cesdits travaux, incluant les matériaux, la main d'oeuvre et l'équipement nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Construction Axeco inc. pour refermer le mur extérieur en façade de l'aréna, et ce, sur une base horaire, au montant approximatif de treize mille cinq cent dollars (13 500 \$), taxes en sus, incluant les matériaux, la main d'oeuvre et l'équipement nécessaire à ces travaux. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le budget régulier de la Ville.

ADOPTÉE

273-11-16

ENTREPRISES MARTIN AUDET. MAÎTRE ÉLECTRICIEN INC.

Considérant que la Ville a jugé opportun de procéder à des travaux de démolition de la marquise de l'aréna;

Considérant que suite à ces travaux, il y a lieu de procéder à l'installation d'un éclairage adéquat au niveau de la façade de l'aréna, avec des luminaires au LED;

Considérant que les Entreprises Martin Audet, Maître Électricien inc. ont déposé une soumission au montant de quatre mille six dollars et soixante-seize cents (4 006,76 \$), taxes en sus, incluant la main d'oeuvre, les matériaux et l'installation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par les Entreprises Martin Audet, Maître Électricien inc. pour l'installation d'un éclairage avec luminaires au LED, au niveau de la façade de l'aréna, au montant de quatre mille six dollars et soixante-seize cents (4 006,76 \$), taxes en sus, incluant les matériaux, la main d'oeuvre et l'installation. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le budget régulier de la Ville.

ADOPTÉE

274-11-16

APPEL D'OFFRES - CONCIERGE (OCCASIONNEL) - PISCINE BRUCE-RITCHIE

Considérant qu'un appel d'offres a été publié dans le journal l'Écho de la Baie, édition du 5 octobre 2016 ainsi que sur le site Internet d'Emploi Québec et de la Ville;

Considérant qu'un processus de sélection a été mis en place;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'entériner l'embauche de Monsieur Alain Guay à titre de concierge occasionnel pour la piscine Bruce-Ritchie, et ce, en date du 21 octobre 2016.

ADOPTÉE

SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE

275-11-16

PROCESSUS D'ANALYSE ORGANISATIONNELLE - DÉPARTEMENT DE LA CULTURE

Considérant que la Ville souhaite analyser les tâches associées à chaque poste du département de la culture afin d'identifier des pistes de développement potentielles et éventuellement procéder à des ajustements à la structure et sa fonctionnalité;

Considérant l'offre de services déposée en ce sens par le Groupe SCE inc. au montant de sept mille cinq cent quatre-vingt-quinze dollars (7 595 \$), taxes, temps de transport et frais de déplacement en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par le Groupe SCE inc. pour l'élaboration d'un diagnostic et la révision de la structure organisationnelle du département de la culture, et ce, au montant de sept mille cinq cent quatre-vingt-quinze dollars (7 595 \$), taxes, temps de transport et frais de déplacement en sus.

ADOPTÉE

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 55.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière